



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 22 novembre 2017 — N° 296

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner le 105^e anniversaire de Mme Thérèse Cliche-Vézina et saluer ses compagnes centenaires de la Résidence Le long des Berges.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Cuisine collective À toute vapeur.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de saluer l’initiative du Cercle de fermières Château-Richer pour apporter du réconfort à des enfants en difficulté.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de féliciter l’organisme Défi Intégration Développement Accompagnement, honoré lors du Gala du Griffon d’or.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de rendre hommage aux lauréats des prix Hommage aînés.

22 novembre 2017

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre-Paul Côté pour son engagement au sein de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le succès du 40^e Salon du livre de Montréal.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Léandre DeBlois pour son engagement bénévole.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la Grande semaine des tout-petits et la Journée mondiale de l'enfance.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire du Cercle de fermières Saint-Placide.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

22 novembre 2017

Moment de recueillement

M. Ouimet, premier vice-président, dépose :

Une lettre, en date du 21 novembre 2017, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, par Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger et présidente du caucus du gouvernement, l'informant que M. Guy Ouellette, député de Chomedey, a réintégré le caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement depuis le 21 novembre 2017.

(Dépôt n° 3839-20171122)

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 994 Loi modifiant la Loi sur la distribution de produits et services financiers dans le but d'instaurer un registre des assurances individuelles sur la vie pour assurer le paiement des produits d'assurance-vie aux bénéficiaires concernés

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 994.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 995 Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture afin que les contrats d'arrangements préalables de services funéraires soient inscrits au registre des droits personnels et réels mobiliers

22 novembre 2017

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 995.

Dépôts de documents

M. Ouimet, premier vice-président, dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 22 novembre 2017.

(Dépôt n° 3840-20171122)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Paradis (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'entente de services des sages-femmes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Ouellet (René-Lévesque), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il revoie la directive de Transports Canada et maintienne l'interdiction du port d'un couteau ayant une lame de moins de 6 centimètres à bord des avions.

22 novembre 2017

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 392 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstentions : **3**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QU'à l'occasion de la Journée d'Aéro Montréal à Québec, l'Assemblée nationale souligne l'importance de l'industrie aérospatiale québécoise;

QU'elle réitère que ce secteur constitue un véritable moteur de croissance et de création de richesse pour l'ensemble du Québec, avec 40 000 emplois dans plus de 200 entreprises, des ventes annuelles de 14,4 milliards de dollars et des exportations à hauteur de 80 % de sa production;

QU'elle rappelle que la filière aéronautique québécoise peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée et qu'afin de soutenir la croissance de l'industrie, il est impératif d'investir dans le développement du capital humain et de la formation de la relève;

QU'enfin, elle reconnaisse la capacité d'innovation exceptionnelle du secteur aérospatial au Québec, dont le dynamisme et le rayonnement sont une source de grande fierté pour tous les Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

22 novembre 2017

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Lisée, chef de l'opposition officielle, Mme Samson (Iberville), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant l'article 1 de la Loi 104 qui modifiait la Charte de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Ménard, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Champlain soit nommé membre permanent de la Commission des institutions;

QUE le député de Champlain soit nommé membre permanent de la Commission de l'administration publique;

QUE le député de Vanier-Les-Rivières soit nommé membre permanent de la Commission des institutions, en remplacement du député de Maskinongé;

QUE le député de Chomedey soit nommé membre permanent de la Commission de la culture et de l'éducation, en remplacement du député de Champlain;

QUE le député de Chomedey soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire, en remplacement du député de Champlain;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est adoptée.

22 novembre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 154, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

22 novembre 2017

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 147, Loi concernant l'interdiction d'intenter certains recours liés à l'utilisation des véhicules hors route dans les sentiers faisant partie du réseau interrégional.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 31, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 12 h 30.

Les travaux reprennent à 12 h 29.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 148, Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

22 novembre 2017

À 12 h 46, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics sauf ceux expressément désignés par les municipalités.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

22 novembre 2017

À la fin de son intervention, Mme Ouellet (Vachon) propose :

QUE la motion du leader de l'opposition officielle soit amendée de la manière suivante :

Ajouter le deuxième paragraphe suivant : « QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'accepter la demande des producteurs agricoles à l'effet que ce soit les agriculteurs québécois qui soient les cultivateurs exclusifs du cannabis vendu à la nouvelle société québécoise du cannabis ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics sauf ceux expressément désignés par les municipalités;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'accepter la demande des producteurs agricoles à l'effet que ce soit les agriculteurs québécois qui soient les cultivateurs exclusifs du cannabis vendu à la nouvelle société québécoise du cannabis

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, et sur la motion d'amendement de Mme Ouellet (Vachon), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, refuse la proposition d'amendement de Mme Ouellet (Vachon).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 393 en annexe)

Pour : **46** Contre : **60** Abstention : **0**

4016

22 novembre 2017

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 23 novembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 22, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 23 novembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

22 novembre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes), conjointement avec M. Ouellet (René-Lévesque), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 392)

POUR - 110

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	(Marie-Victorin)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Moreau (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Morin (PLQ)	(Dubuc)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sklavounos (IND)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (IND)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Charlebois (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
Couillard (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Pontiac)			

ABSTENTIONS - 3

Khadir (IND)
Massé (IND)

Nadeau-Dubois (IND)

22 novembre 2017

Sur la motion de M. Bérubé, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 393)

POUR - 46

Bérubé (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (IND)	(Montarville)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	(Vachon)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Spénard (CAQ)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Paradis (CAQ)	Surprenant (IND)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Fournier (PQ)	Léger (PQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
(Marie-Victorin)	Lelièvre (IND)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)	
Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

CONTRE - 60

Anglade (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Khadir (IND)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Sherbrooke)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Saint-Laurent)	Nadeau-Dubois (IND)	Tremblay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Busque (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	